

INFORMATION GENERALE - Coronavirus, situation au 28 août

Briguet Anne

ven. 28/08/2020 08:28

À : CITE_GRP_ToutesLesAdresses <CITE_GRP_ToutesLesAdresses@eben-hezer.ch>;

Bonjour,

Comme évoqué hier dans une autre communication, nous avons prévu de vous adresser aujourd'hui un état de situation détaillé en ce qui concerne le coronavirus, une sorte de récapitulatif de toutes les mesures actuellement en vigueur. Or, dans l'intervalle, nous avons été informés que nos instances cantonales allaient, d'ici ce soir, transmettre un nouveau plan de mesures à l'attention de toutes les institutions socio-éducatives. Il nous semble donc prématuré de vous transmettre une liste exhaustive de toutes les mesures, qu'elles soient déjà en vigueur ou à prendre. Nous le ferons en début de semaine prochaine, après avoir pris connaissance du plan cantonal.

Par contre, voici tout de même ce que nous pouvons communiquer aujourd'hui en ce qui concerne la Cité du Genévrier :

Il s'avère que la situation, après une période plutôt calme, est à nouveau relativement tendue. Relativement tendue mais sous contrôle, du fait que les cas sont à ce jour localisés dans une seule structure. Dans les faits, cela signifie qu'à ce jour nous avons :

- deux résidents porteurs du virus, actuellement accueillis au F1
- une collaboratrice porteuse du virus, à son domicile
- deux collaborateurs en attente du résultat du test

Par conséquent, le groupe Roseaux est en quarantaine en raison des deux résidents infectés et les groupes Canopée, Lilas et Palétuvier le sont à titre préventif, du fait des liens qu'ont eu certains collaborateurs des Roseaux avec ces groupes.

De plus, dans l'attente du plan cantonal, il nous semble néanmoins adéquat de vous transmettre les décisions suivantes, applicables dès réception de cette communication :

Port du masque

Nous tenons à rappeler à quel point nous avons entendu les demandes d'assouplissement du port du masque, du fait des désagréments engendrés. Nous aimerions sincèrement pouvoir y donner suite, mais au vu de la situation générale nous espérons que vous comprendrez notre impossibilité à le faire. Non seulement nous ne pouvons assouplir ces mesures, mais nous sommes même dans l'obligation de les durcir un petit peu. En résumé, cela signifie :

- Aucune modification en ce qui concerne le port du masque dans la division hébergement : il est obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs, quelle que soit la distance entre les personnes.
- Pour les autres collaborateurs (tous secteurs confondus) « en mouvement », c'est-à-dire qui se déplacent, soit à l'intérieur soit à l'extérieur du site, le port du masque est également obligatoire. Cela signifie par exemple que les collaborateurs travaillant dans des bureaux doivent porter le masque dès qu'ils quittent leurs lieux de travail.
- La seule exception au port du masque concerne les collaborateurs dits « statiques », à savoir qu'ils travaillent soit seuls dans un local, soit que la distance de 1,5 m peut être respectée (personnel administratif ou des ateliers à vocation socialisante par exemple) : ils peuvent ôter leur masque lorsqu'ils travaillent, mais le remettre lorsqu'ils sont en mouvement.
- Les résidents qui le peuvent sont également priés, dans la mesure du possible bien entendu, de porter un masque.

Mesures à prendre durant les repas sur les groupes de vie

- Si les résidents sont autonomes et que la distance de 1,5 m peut être respectée autour de la table, l'accompagnant peut manger avec eux, sans porter un masque.
- Si les résidents ne sont pas suffisamment autonomes pour que la distance de 1,5 soit respectée, l'accompagnant doit porter un masque et différer son repas.
- Le port de gants est obligatoire pour servir les plats et débarasser la table (attention à la façon d'enlever les gants !).

Tests de dépistage

- Dorénavant, lorsqu'une personne (collaborateur ou résident) d'un groupe est positif, l'ensemble des collaborateurs fixes et des résidents de ce même groupe devront être testés. Pour ce qui concerne les remplaçants, merci de voir avec Mme Marielle Jacquier qui évaluera la situation en fonction du degré de présence du remplaçant sur le groupe en question.
- Nous vous rappelons que nous avons un accord avec les hôpitaux de Rennaz et de la Providence afin que les tests puissent être effectués dans les meilleurs délais. Dans l'attente du résultat du test, les collaborateurs viennent travailler, en respectant bien entendu les mesures sanitaires en vigueur.
- Si, dans l'entourage direct d'un collaborateur, une personne est dans l'attente du résultat d'un test, le collaborateur vient travailler, en respectant les mesures sanitaires en vigueur. Il informe Mme Krieger de la situation.
- Si, dans l'entourage direct d'un collaborateur, une personne a été testée positive, ce collaborateur est prié de se faire tester et de respecter une quarantaine de 10 jours avant de revenir sur son lieu de travail. Il informe Mme Krieger de la situation.

Voilà, à ce jour, ce que nous pouvons vous transmettre au sujet de la situation. D'autres informations plus précises vous parviendront, en fonction des directives cantonales.

Nous vous remercions une fois encore de l'attitude dont vous faites preuve depuis de nombreux mois, et que nous vous appelons à poursuivre, encore et encore. Une fois de plus il y va de la responsabilité individuelle. Individuelle, certes, mais avec une énorme portée collective. Alors, simplement MERCI !

Toute bonne journée.
Bien à vous.

Fondation Eben-Hézer
Cité du Genévrier
Anne Briguet
Membre de la Direction
Adjointe de direction &
resp. de la communication
1806 St-Légier
021/558.23.02



CITÉ DU GENÉVRIER
LE BONHEUR, AUTREMENT...